

BOURBONNAISE CLASSIC

30 et 31 MAI 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Le **TEAM SAINT-YORRE MOTOS** organise les vendredi 30 et samedi 31 mai 2025 au MAYET DE MONTAGNE (03) une manche du :

- Championnat d'Europe Enduro Vintage (*Vintage Enduro European Championship*)
- Championnat de France Enduro Motos Anciennes
- Trophée de France Féminin d'enduro
- Enduro Trophée (**en fonction des places disponibles**)

A - LIEU DE L'EPREUVE : Le Mayet de Montagne (03250)

Le parc coureur est situé au Mayet de Montagne, son accès sera fléché. GPS : 46.06816, 3.65979

Il sera accessible à partir du mercredi 28 mai au soir jusqu'au dimanche 1^{er} juin au matin.

Les contrôles administratifs et techniques se dérouleront sur site.

Le départ et l'arrivée de l'épreuve seront également donnés depuis ce site.

B - LES VERIFICATIONS :

Elles auront lieu le JEUDI 29 mai 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13H30 à 18H00

Les pilotes auront la possibilité de présenter deux motos aux vérifications et pourront utiliser la seconde pour le second jour de course.

1 Administratives :

Les pilotes engagés devront se présenter avec les documents suivants :

- la carte grise de la moto (**les W et WW garage ne sont pas autorisés**)
- leur permis de conduire ou BSR (obligatoire pour les pilotes âgés entre 14 et 15 ans).
- une preuve d'assurance de la moto (celle-ci devra être valable le jour de la course), copie de FVA ou attestation.
- leur licence annuelle 2025 ou une licence une manifestation LJA2 « 2 jours et plus » à souscrire sur le site internet « ffmoto.org » au plus tard le mardi avant l'épreuve.

2 Techniques :

Les motos devront être conformes au Code de la Route et au règlement du Championnat d'Europe FIM et du Championnat de France Motos Anciennes FFM 2025. En cas de litige, les contrôleurs techniques s'appuieront sur ces règlements.

Un contrôle sonomètre sera effectué selon les normes F.F.M.

Dès le contrôle technique terminé, la moto sera mise au parc fermé, **moteur arrêté.**

Chaque pilote devra équiper sa (ou ses) moto(s), en complément d'un éventuel système d'origine d'un système antivol individualisé .

3 Equipement de sécurité des pilotes

Normes pour les casques et protections pectorales et dorsales.

- Casque homologué ECE 22-05 ou 22-06.

- Protection dorsale et pectorale obligatoire (norme CE et/ou label FFM obligatoire).

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM, ces éléments devront obligatoirement disposer de la norme EN 1402 1 pour la Pectorale et EN 1621 - 2 pour la Dorsale.

Gilet intégral (Pectorale et dorsale intégrées) : les normes EN 1402 1 et EN 1621 - 2 sont obligatoires

C - CATEGORIES :

- **CHAMPIONNAT D'EUROPE MOTOS ANCIENNES** Plaques jaunes – Numéros noirs

Expert → **1975** (class : - de 75 cm³, de 75 à 125 cm³, et + de 125 cm³)

Classic → **1980** (class : - de 75 cm³, de 75 à 125 cm³, de 125cm³ à 250 cm³, et + 250 cm³)

Open → **1989** (class : - de 80 cm³, de 80 à 125 cm³, de 125 à 250 cm³, et + de 250 cm³)

- **CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOS ANCIENNES** Couleurs plaques conformes au règlement 2025

C1 - C2 - C3 - C4 - C5 - C6 - C7- C8 - C9 - trophée loisir moto anciennes et Féminines

- **TROPHEE de FRANCE FEMININ D'ENDURO** Plaques violettes - numéros blancs

- **Découverte : 1 tour**

- **Experte : 2 tours**

- **ENDURO TROPHEE (HORS Chpt de France et en fonction des places disponibles) :**

- **50 Cm³** Plaques noires - Numéros blancs

- **SUPER VETERANS + de 50 ans** Plaques noires - Numéros blancs

Ces 2 catégories TROPHEE sont ouvertes aux motos anciennes et modernes

- **INVITES :** Plaques noires - Numéros blancs

Motos anciennes ou modernes, pilotes de tous âges sélectionnés par l'organisateur

D - ENGAGEMENTS

L'engagement se fait uniquement pour les 2 jours de course quelle que soit la catégorie.
Sur le site internet : <https://ffm.engage-sports.com/> (Paiement sécurisé obligatoire par CB)

- **pour le championnat d'EUROPE** : droits d'engagement pour les 2 jours de **200 €**
- **pour le championnat de France et les catégories « Trophée »** : droits d'engagement pour les 2 jours de **160€**
- pour les 50 cm³ de la catégorie Enduro Trophée : droits d'engagement pour les 2 jours de **80 €**

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au jeudi 22 mai 2025 minuit.

E - DESISTEMENT

Pour les pilotes du championnat de France : Voir règlement du championnat 2025

Pour les pilotes des autres catégories, la non-participation à l'épreuve doit être signalée au Club au plus tard le lundi précédent la course, par mail ou courrier (le cachet de la poste faisant foi).

Seules les demandes accompagnées d'un certificat médical pourront être prises en compte pour le remboursement du montant de l'engagement, déduction faite de 20 €.

F - PARCOURS / ITINERAIRE

Un parcours fléché de 130 km, différent chaque jour, sera à parcourir une seule fois par chaque concurrent.

Pour la 1^{ère} journée, deux spéciales différentes (une banderolée et une ligne) seront à parcourir 2 fois chacune, **soit un total de quatre chronos.**

Pour la 2^{ème} journée, deux spéciales banderolées différentes seront à parcourir 2 fois chacune, **soit un total de quatre chronos.**

En plus du contrôle horaire d'arrivée au Mayet de Montagne, 2 autres CH avec ravitaillement seront mis en place sur le parcours, et ce chaque jour.

En aucun cas, les pilotes ne devront quitter le parcours fléché et devront respecter scrupuleusement les règles de circulation mises en place par l'organisation et respecter le code de la route.

Les GPS sont interdits.

G - CONTROLES

Des contrôles inopinés sur le bruit et la vitesse peuvent être placés sur le circuit sans que ceux-ci soient mentionnés sur la feuille de route.

H - PENALITES

Se reporter au règlement du Championnat d'Europe et Championnat de France d'enduro 2025.

I - RAVITAILLEMENT

A chaque CH, un parc de ravitaillement sera mis en place. Tout ravitaillement effectué en dehors de cette zone est interdit.

J- SPECIFICATIONS / FIN du 1er JOUR DE COURSE

En fin de première journée de course, les pilotes disposeront d'une heure après leur heure de pointage, pour remettre en état leur moto avant de la rentrer en parc fermé pour le lendemain.

En cas d'abandon le 1^{er} jour, le pilote pourra repartir le 2^{eme} Jour après accord des contrôleurs techniques et/ou de la direction de course.

La moto devra être mise obligatoirement en parc fermé le vendredi soir.

Le pilote prendra le départ du 2^{ème} jour avec l'une des 2 motos qu'il a présentées aux vérifications.

K- REMISE DES PRIX

Il y aura une remise des prix à l'issue de chaque jour de course

L - REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes devront respecter impérativement les règles environnementales mises en place par l'organisateur et le règlement spécifique de la FFM (tapis environnemental, niveau sonore des motos,...)

OFFICIELS :

Le délégué FFM (Président du Jury) :	Eric MICHEL
Directeurs de Course :	David MONTAGNON / Simon TAILLARDAT
Commissaires sportifs :	Julien PERISSEL / Théo SECHAUD
Technique :	Alain TACHON / Jérôme PHARISIER / Eric JACOB / Alexis BOSSON
Secours / Docteurs/ Ambulances :	Orde de Malte / Dr D ALBOUY - Dr H BARSUGLIA / BOYER